

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 28 AOUT 2023

**D2023-45**  
Fixation du montant des  
indemnités du maire des adjoints  
et des conseillers délégués

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	20	22
Vote POUR	10	
Vote CONTRE	5	
Abstention	7	
Date de la Convocation		
18 août 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit aout à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Christian JOLIVET, Maire.

**Présents :** Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Evan VIEILLESSE, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Céline CARREIRO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD, Anthony MARASCO, Florie JAILLET, Ludovic MORAND.

**Absents Excusés :**

Guy LONGEPIERRE a donné pouvoir à Dominique RABILLOUD  
Alain HOUDINET a donné pouvoir à Rémi BESSON  
Patrice DUPONT

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24,  
**Vu** l'élection du Maire et des adjoints en date du 19 juillet 2023,  
**Vu** la désignation de deux conseillers délégués,  
Considérant qu'il est opportun au vu des nouvelles délégations des adjoints de revoir les indemnités des élus,

Il est proposé au conseil municipal de fixer les montants des indemnités du maire et des adjoints comme suit :

Fonction	% Indice brut 1027 maximum autorisé	% Indice brut 1027 voté	Montant brut
Maire	51.6%	47.97%	1960 euros
1 <sup>er</sup> adjoint	19.80%	18.60%	760 euros
2 <sup>ème</sup> adjoint	19.80%	17.86%	730 euros
3 <sup>ème</sup> adjoint	19.80%	17.86%	730 euros
4 <sup>ème</sup> adjoint	19.80%	15.17%	620 euros
5 <sup>ème</sup> adjoint	19.80%	15.17%	620 euros
6 <sup>ème</sup> adjoint	19.80%	15.17%	620 euros

Conseiller délégué 2		9.83%	402 euros
<b>TOTAL</b>			<b>6962 euros</b>

Sur demande du tiers des membres du conseil municipal de voter à bulletin secret, le conseil municipal, après en avoir délibéré, rejette la proposition de fixation des indemnités telle que proposée ci-dessus.

La secrétaire de séance  
Annick GUYON

Le Maire,  
Christian JOLIVET

Acte contresigné le 1/09/23

Le Maire, Christian JOLIVET



Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le 1/09/23

Acte affiché le 1/09/23